

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Autorité nationale des jeux

DÉCISION N° 2022-P-098 DU 19 MAI 2022 PORTANT HOMOLOGATION DES RÈGLEMENTS PARTICULIERS DU JEU DE LOTÉRIE SOUS DROITS EXCLUSIFS ACCESSIBLE EN RÉSEAU PHYSIQUE DE DISTRIBUTION ET EN LIGNE DÉNOMMÉ « AS DE CŒUR »

La présidente de l'Autorité nationale des jeux,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment le Titre II de son Livre III ;

Vu la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 modifiée relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, notamment le VI de son article 34 ;

Vu le décret n° 2019-1061 du 17 octobre 2019 modifié relatif à l'encadrement de l'offre de jeux de LA FRANÇAISE DES JEUX et du PARI MUTUEL URBAIN, notamment son article 9 ;

Vu la décision du collège de l'Autorité nationale des jeux n° 2021-235 du 25 novembre 2021 portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes d'homologation des règlements particuliers du jeu de loterie sous droits exclusifs accessible en réseau physique de distribution et en ligne dénommé « *As de Coeur* » déposées le 7 avril 2022 par la société LA FRANÇAISE DES JEUX et enregistrées sous les numéros LFDJ-HR-2022-116-AsCoeur-PDV et LFDJ-HR-2022-124-AsCoeur-LIGNE ;

Vu les autres pièces du dossier,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Le règlement particulier du jeu de loterie sous droits exclusifs accessible en réseau physique de distribution dénommé « *As de Coeur* » est homologué sous le numéro LFDJ-HR-2022-116-AsCoeur-PDV.

Article 2 : Le règlement particulier du jeu de loterie sous droits exclusifs accessible en ligne dénommé « *As de Coeur* » est homologué sous le numéro LFDJ-HR-2022-124-AsCoeur-LIGNE.

Article 3 : Les règlements de jeu tels qu'homologués sont annexés à la présente décision.

Article 4 : Les règlements de jeu tels qu'homologués seront publiés sur le site Internet de l'Autorité. Il appartiendra la société LA FRANÇAISE DES JEUX de les publier sur son site Internet et de les tenir à la disposition des joueurs dans chaque poste d'enregistrement des jeux de loterie.

Article 5 : Le directeur général de l'Autorité nationale des jeux est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société LA FRANÇAISE DES JEUX.

Fait à Paris, le 19 mai 2022.

La Présidente de l'Autorité nationale des jeux

Isabelle FALQUE-PIERROTIN

Décision publiée sur le site de l'ANJ le 25 mai 2022

Règlement particulier du jeu de grattage de La Française des Jeux accessible par internet dénommé « AS DE CŒUR »

**Article 1
Cadre juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément des Conditions générales de l'offre des jeux en ligne de la Française des Jeux publié sur www.fdj.fr, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

**Article 2
Emissions d'unités de jeu et prix**

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu, chaque émission est répartie en blocs de 9 000 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 5 euros. Le joueur valide sa mise, débitée sur les disponibilités de son compte FDJ, en cliquant sur le bouton « JOUEZ 5 € ».

**Article 3
Lots du jeu « As de cœur »**

Pour chaque unité de jeu, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
2 lots de	500 000 €	1 000 000 €
3 lots de	10 000 €	30 000 €
4 lots de	1 000 €	4 000 €
10 lots de	500 €	5 000 €
3 000 lots de	100 €	300 000 €
30 000 lots de	80 €	2 400 000 €
67 600 lots de	50 €	3 380 000 €
303 240 lots de	25 €	7 581 000 €
680 000 lots de	10 €	6 800 000 €
2 000 000 lots de	5 €	10 000 000 €
3 083 859 lots formant un total de		31 500 000 €

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains sur une même unité de jeu.

Article 4 Description du jeu

4.1 L'unité de jeu est composée de trois étapes de jeu : une première dénommée « JEU 1 », une deuxième dénommée « JEU 2 », une troisième dénommée « JEU 3 ».

4.2 L'unité comporte trois zones de jeu :

- Une zone de jeu dénommée « CARTES GAGNANTES », composée de cinq symboles de cartes à jouer présentées de dos avec l'inscription « AS de ♥ » ;
- Une zone de jeu dénommée « VOS CARTES », composée de dix-huit symboles de cartes à jouer ;
- Une zone de jeu représentée par un cœur rouge avec un point d'interrogation désignée par la dénomination « CŒUR CENTRAL ».

4.2.1 Les éléments inscrits sous la zone de jeu « CARTES GAGNANTES » à découvrir sont cinq symboles de cartes à jouer. Ces symboles sont composés d'un numéro entre 2 et 10 inclus ou d'une lettre parmi le A, le V, le D, le R, associé à une famille parmi les suivantes : ♥ (cœur), ♣ (trèfle), ♠ (pique), ♦ (carreau).

Les symboles inscrits sous la zone de jeu « CARTES GAGNANTES », ne peuvent être que des combinaisons de la liste suivante :

- 2♥, 3♥, 4♥, 5♥, 6♥, 7♥, 8♥, 9♥, 10♥, V♥, D♥, R♥ ;
- A♠, 2♠, 3♠, 4♠, 5♠, 6♠, 7♠, 8♠, 9♠, 10♠, V♠, D♠, R♠ ;
- A♣, 2♣, 3♣, 4♣, 5♣, 6♣, 7♣, 8♣, 9♣, 10♣, V♣, D♣, R♣ ;
- A♦, 2♦, 3♦, 4♦, 5♦, 6♦, 7♦, 8♦, 9♦, 10♦, V♦, D♦, R♦ ;

à l'exclusion de toute autre combinaison.

Aucune de ces combinaisons ne peut figurer plus d'une fois au sein de la même zone de jeu.

4.2.2 Les éléments inscrits sous la zone de jeu « VOS CARTES » sont dix-huit symboles de cartes à jouer. Ces symboles de cartes sont composés d'un numéro entre 2 et 10 inclus ou d'une lettre parmi le A, le V, le D, le R, associé à un symbole suivant : ♥ (cœur), ♣ (trèfle), ♠ (pique), ♦ (carreau). A chaque symbole est associé un montant en euros, inscrit en chiffres, parmi les montants suivants : 5€, 10€, 20€, 25€, 50€, 80€, 100€, 500€, 1000€, 10 000€, 500 000€, à l'exclusion de tout autre montant.

Les symboles inscrits sous la zone de jeu « VOS CARTES » ne peuvent être que des combinaisons de la liste suivante :

- A♥, 2♥, 3♥, 4♥, 5♥, 6♥, 7♥, 8♥, 9♥, 10♥, V♥, D♥, R♥ ;
- A♠, 2♠, 3♠, 4♠, 5♠, 6♠, 7♠, 8♠, 9♠, 10♠, V♠, D♠, R♠ ;
- A♣, 2♣, 3♣, 4♣, 5♣, 6♣, 7♣, 8♣, 9♣, 10♣, V♣, D♣, R♣ ;
- A♦, 2♦, 3♦, 4♦, 5♦, 6♦, 7♦, 8♦, 9♦, 10♦, V♦, D♦, R♦ ;

à l'exclusion de toute autre combinaison.

Aucune de ces combinaisons ne peut figurer plus d'une fois au sein de la même zone de jeu.

4.2.3 L'élément inscrit sous la zone de jeu représentée par un cœur rouge avec un point d'interrogation est un montant en euros, inscrit en chiffres, parmi les montants suivants : 0€, 5€, 20€, 50€, 80€ et 100€, à l'exclusion de tout autre montant.

4.2.4 Le joueur clique sur les cinq symboles de la zone de jeu « CARTES GAGNANTES » afin de découvrir ces symboles, conformément au sous-article 4.2.1.

Le joueur clique sur les dix-huit symboles de la zone de jeu « VOS CARTES » découvre les symboles associés à un montant en euros, conformément au sous-article 4.2.2.

Le joueur clique sur la zone de jeu « CŒUR CENTRAL » et découvre un montant en euros, conformément au sous article 4.2.3.

4.3 « JEU 1 »

4.3.1 Si le joueur découvre, parmi les dix-huit symboles de la zone de jeu « VOS CARTES », un symbole de carte à jouer identique à un symbole de carte à jouer de la zone de jeu « CARTES GAGNANTES », l'unité de jeu est gagnante et le joueur remporte le montant en euros associé au symbole de carte à jouer de la zone de jeu « VOS CARTES » identique à un symbole de carte à jouer de la zone de jeu « CARTES GAGNANTES ».

Si le joueur découvre, parmi les dix-huit symboles de la zone « VOS CARTES », plusieurs symboles de carte à jouer identiques à des symboles de carte à jouer de la zone de jeu « CARTES GAGNANTES », le joueur remporte la somme des montants en euros associés aux symboles de carte à jouer de la zone de jeu « VOS CARTES » identiques à plusieurs symboles de cartes à jouer de la zone de jeu « CARTES GAGNANTES ».

4.3.2. Le « JEU 1 » est perdant dans tous les autres cas.

4.4 « JEU 2 »

4.4.1 Si le joueur découvre, parmi les dix-huit symboles de la zone de jeu « VOS CARTES », un symbole de carte à jouer ayant la valeur « As de cœur », représenté par « A♥ », l'unité est gagnante et le joueur remporte un gain d'un montant de cent euros.

4.4.2 Le « JEU 2 » est perdant dans tous les autres cas.

4.5 « JEU 3 »

4.5.1 Le joueur clique sur la zone de jeu « CŒUR CENTRAL ». S'il y découvre un montant en euros autre que zéro, l'unité de jeu est gagnante et le joueur remporte le montant découvert.

4.5.2 Le « JEU 3 » est perdant dans tous les autres cas.

4.6 Le joueur clique sur les zones de jeux dans l'ordre qu'il souhaite. Le joueur peut à tout moment de l'unité de jeu choisir le mode « AUTO » pour que le système découvre automatiquement les zones de jeu occultées.

4.7 A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s'additionnent pour former un lot unique indivisible correspondant à l'un des lots mentionnés dans le tableau de lots, à l'exclusion de toute autre somme.

4.8 L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 23 mars 2022,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des Jeux

C. LANTIERI

Règlement particulier du jeu de grattage de La Française des Jeux dénommé « AS DE CŒUR »

Article 1 Cadre juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de grattage de La Française des Jeux publié sur www.fdj.fr, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Le présent règlement s'applique aux émissions et codes jeux du jeu « AS DE CŒUR » visés dans les avis correspondants.

Article 2 Emissions de tickets et prix

Chaque émission de tickets est répartie en blocs de 9 000 000 tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 5 euros.

Article 3 Lots du jeu « As de cœur »

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
2 lots de	500 000 €	1 000 000 €
3 lots de	10 000 €	30 000 €
4 lots de	1 000 €	4 000 €
10 lots de	500 €	5 000 €
3 000 lots de	100 €	300 000 €
30 000 lots de	80 €	2 400 000 €
67 600 lots de	50 €	3 380 000 €
303 240 lots de	25 €	7 581 000 €
680 000 lots de	10 €	6 800 000 €
2 000 000 lots de	5 €	10 000 000 €
3 083 859 lots formant un total de		31 500 000 €

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global du ticket et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains sur un même ticket.

Article 4 Description du jeu

4.1 Le ticket est composé de trois étapes de jeu : une première dénommée « JEU 1 », une deuxième dénommée « JEU 2 », une troisième dénommée « JEU 3 ».

4.2 Le ticket comporte trois zones de jeu :

- Une zone de jeu dénommée « CARTES GAGNANTES », composée de cinq symboles de cartes à jouer présentées de dos avec l'inscription « AS de ♥ » ;
- Une zone de jeu dénommée « VOS CARTES », composée de dix-huit symboles de cartes à jouer ;
- Une zone de jeu représentée par un cœur rouge avec un point d'interrogation désignée par la dénomination « CŒUR CENTRAL ».

4.2.1 Les éléments inscrits sous la couche grattable de la zone de jeu « CARTES GAGNANTES » sont cinq symboles de cartes à jouer avec leur transcription en lettres. Ces symboles sont composés d'un numéro entre 2 et 10 inclus ou d'une lettre parmi le A, le V, le D, le R, associé à une famille parmi les suivantes : ♥ (cœur), ♣ (trèfle), ♠ (pique), ♦ (carreau).

Les symboles inscrits sous la couche grattable de la zone de jeu « CARTES GAGNANTES » ne peuvent être que des combinaisons de la liste suivante :

- 2♥, 3♥, 4♥, 5♥, 6♥, 7♥, 8♥, 9♥, 10♥, V♥, D♥, R♥ ;
- A♠, 2♠, 3♠, 4♠, 5♠, 6♠, 7♠, 8♠, 9♠, 10♠, V♠, D♠, R♠ ;
- A♣, 2♣, 3♣, 4♣, 5♣, 6♣, 7♣, 8♣, 9♣, 10♣, V♣, D♣, R♣ ;
- A♦, 2♦, 3♦, 4♦, 5♦, 6♦, 7♦, 8♦, 9♦, 10♦, V♦, D♦, R♦ ;

à l'exclusion de toute autre combinaison.

Aucune de ces combinaisons ne peut figurer plus d'une fois au sein de la même zone de jeu.

4.2.2 Les éléments inscrits sous la couche grattable de la zone de jeu « VOS CARTES » sont dix-huit symboles de cartes à jouer avec leur transcription en lettres. Ces symboles de cartes sont composés d'un numéro entre 2 et 10 inclus ou d'une lettre parmi le A, le V, le D, le R, associé à un symbole suivant : ♥ (cœur), ♣ (trèfle), ♠ (pique), ♦ (carreau). A chaque symbole est associé un montant en euros, inscrit en chiffres avec sa transcription en lettres, parmi les montants suivants : 5€, 10€, 20€, 25€, 50€, 80€, 100€, 500€, 1000€, 10 000€, 500 000€, à l'exclusion de tout autre montant.

Les symboles inscrits sous la couche grattable de la zone de jeu « VOS CARTES » ne peuvent être que des combinaisons de la liste suivante :

- A♥, 2♥, 3♥, 4♥, 5♥, 6♥, 7♥, 8♥, 9♥, 10♥, V♥, D♥, R♥ ;
- A♠, 2♠, 3♠, 4♠, 5♠, 6♠, 7♠, 8♠, 9♠, 10♠, V♠, D♠, R♠ ;
- A♣, 2♣, 3♣, 4♣, 5♣, 6♣, 7♣, 8♣, 9♣, 10♣, V♣, D♣, R♣ ;
- A♦, 2♦, 3♦, 4♦, 5♦, 6♦, 7♦, 8♦, 9♦, 10♦, V♦, D♦, R♦ ;

à l'exclusion de toute autre combinaison.

Aucune de ces combinaisons ne peut figurer plus d'une fois au sein de la même zone de jeu.

4.2.3 L'élément inscrit sous la couche grattable de la zone de jeu représentée par un cœur rouge avec un point d'interrogation est un montant en euros, inscrit en chiffres avec sa transcription en lettres, parmi les montants suivants : 0€, 5€, 20€, 50€, 80€ et 100€, à l'exclusion de tout autre montant.

4.2.4 Le joueur gratte la couche grattable de la zone de jeu « CARTES GAGNANTES » et découvre cinq symboles de cartes à jouer, conformément au sous-article 4.2.1.

Le joueur gratte la couche grattable de la zone de jeu « VOS CARTES » et découvre dix-huit symboles de cartes à jouer associés à un montant en euros, conformément au sous-article 4.2.2.

Le joueur gratte la couche grattable de la zone de jeu « CŒUR CENTRAL » et découvre un montant en euros, conformément au sous article 4.2.3.

4.3 « JEU 1 »

4.3.1 Si le joueur découvre, parmi les dix-huit symboles de la zone « VOS CARTES », un symbole de carte à jouer identique à un symbole de cartes à jouer de la zone de jeu « CARTES GAGNANTES », le ticket est gagnant et le joueur remporte le montant en euros associé au symbole de carte à jouer de la zone de jeu « VOS CARTES » identique à un symbole de carte à jouer de la zone de jeu « CARTES GAGNANTES ».

Si le joueur découvre, parmi les dix-huit symboles de la zone « VOS CARTES », plusieurs symboles de carte à jouer identiques à des symboles de carte à jouer de la zone de jeu « CARTES GAGNANTES », le joueur remporte la somme des montants en euros associés aux symboles de carte à jouer de la zone de jeu « VOS CARTES » identiques à plusieurs symboles de cartes à jouer de la zone de jeu « CARTES GAGNANTES ».

4.3.2 Le « JEU 1 » est perdant dans tous les autres cas.

4.4 « JEU 2 »

4.4.1 Si le joueur découvre, parmi les dix-huit symboles de la zone de jeu « VOS CARTES », un symbole de carte à jouer ayant la valeur « As de cœur », représenté par « A♥ », le ticket est gagnant et le joueur remporte un gain d'un montant de cent euros.

4.4.2 Le « JEU 2 » est perdant dans tous les autres cas.

4.5 « JEU 3 »

4.5.1 Si le joueur découvre, sous la couche grattable de la zone de jeu « CŒUR CENTRAL », un montant en euros autre que zéro, le ticket est gagnant et le joueur remporte le montant découvert.

4.5.2 Le « JEU 3 » est perdant dans tous les autres cas.

4.6 A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s'additionnent pour former un lot unique indivisible correspondant à l'un des lots mentionnés dans le tableau de lots.

4.7 Le ticket est perdant dans tous les autres cas.

Fait le 23 mars 2022,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des Jeux

C. LANTIERI